



# Mesures de soutien aux entreprises

*(Mise à jour le 19 décembre 2020)*



**bpi**france



**métropole  
GrandNancy**

ville de  
**Nancy**

# Sommaire

## Obtenir des aides

- Le crédit d'impôt sur les loyers – page 4
- Résistance Loyer – page 5
- Prise en charge partielle des loyers par la Métropole du Grand Nancy – page 6
- Le fonds de solidarité – page 7

## Renforcer sa trésorerie

- Report des cotisations sociales - page 15
- Report des échéances fiscales – page 16
- Report des échéances bancaires – page 16
- Prêt garanti par l'Etat – pages 17
- Prêt participatif de l'Etat – page 19
- Prêt rebond – page 20
- Prêt atout – page 21
- Fonds Résistance – page 22

## Les mesures sociales

- Chômage partiel - page 25
- Aides à l'embauche – page 26

## Aides à la digitalisation

# Obtenir des aides

# Les aides

Nouveau

## Crédit d'impôt sur les loyers

### Pour qui ?

- Tout **bailleur** d'entreprise fermée qui renonce **au mois de loyer de novembre**

### Quoi, combien ?

- Un crédit d'impôt
- **50% du montant du loyer** du mois de novembre
- Exemple, pour un loyer de 5 000€/mois, si le bailleur renonce au 5 000€ de novembre, il se bénéficiera d'un crédit d'impôt de 2 500€ (50% de 5 000€)

### Comment ?

- A demander à son bailleur.

*Pour les bailleurs d'entreprises fermées de 250 à 5 000 salariés, le crédit d'impôt s'applique dans la limite des deux tiers du montant du loyer du mois de novembre*

# Les aides

## Résistance Loyer



Nouveau

### Pour qui ?

- Entreprises de 5 salariés ou moins, artisans, commerçants et professions libérales, auto-entrepreneurs, fermées administrativement
- Qui ont effectué de demande de soutien au titre du fonds national de solidarité
- Qui ont sollicité leur bailleur pour obtenir le renoncement à un mois de loyer

### Quoi, combien ?

- Financement du besoin de trésorerie lié au loyer du local commercial
- Aide régionale (subvention) jusqu'à **1 000€ par mois de fermeture**

### Comment ?

- Demande en ligne sur <https://resistance.grandest.fr/aides> avant le 15 janvier 2021
- La contribution de la Région intervient en complément des aides nationales proposées par l'Etat et des aides des EPCIs. [Règlement complet ici](#)

# Les aides

Nouveau

## Prise en charge partielle des loyers

métropole  
Grand Nancy

### Pour qui ?

- Commerces de proximité, cafés, hôtels, restaurants, entreprises des secteurs des loisirs et de l'événementiel, implantées sur la Métropole du Grand Nancy avec un effectif de 15 salariés maximum
- ayant subi une fermeture administrative
- qui ont sollicité leur bailleur pour obtenir le renoncement à un mois de loyer

### Quoi, combien ?

- 50% du montant du loyer mensuel, hors taxes, charges locatives comprises, quittancé et acquitté
- aide en complément de Résistance Loyer, d'un montant maximum de 2 000 € par mois, plafonnée à 6 000 €

### Comment ?

- Demande à effectuer sur la [plateforme de services en ligne de la Métropole](#) avant le **31 janvier 2021**

# Les aides

## Fonds de solidarité

Évolue à partir du 1<sup>er</sup> décembre

### Pour qui ?

- Les entreprises (sociétés, entrepreneurs individuels, associations...) **fermées administrativement** **quelle que soit leur taille**
- Entreprise relevant des **secteurs du tourisme, événementiel, culture, sport et des secteurs liés ([S1](#) et [S1bis](#))** qui restent ouvertes mais qui sont durablement touchées par la crise
- ou les entreprises de **moins de 50 salariés** qui connaissent une **baisse de chiffre d'affaires d'au moins 50%**

**FERMÉ**

**OUVERT**

# Les aides

## Fonds de solidarité

### Quoi, combien ?

Une aide versée sur votre compte bancaire

- **Entreprises fermées administrativement**  
(restaurants, bars, les discothèques, les salles de sport, etc. ) :
  - **jusqu'à 10 000 €**
  - **ou 20 % du CA mensuel** réalisé à la même période de l'année précédente (plafonnée à 200 000 €/mois)
- Tant que ces entreprises seront fermées, le fonds de solidarité sera maintenu.

Réactivé et renforcé

FERMÉ

# Les aides

## Fonds de solidarité



### Quoi, combien ?

- Pour les **entreprises du secteur du tourisme, événementiel, sport et culture** qui ne sont pas fermées mais qui **perdent 50% ou plus de chiffre d'affaires : 15% du CA mensuel 2019** (réalisé à la même période de l'année précédente)
- Pour celles qui perdent **plus de 70% de leur chiffre d'affaires : 20% du CA mensuel** réalisé à la même période de l'année précédente
- Pour les **fournisseurs** du secteur du tourisme (S1 Bis, commerce de gros, blanchisserie, etc.) de moins de **50 salariés perdant 50% de CA : jusqu'à 10.000€**

# Les aides

## Fonds de solidarité



## Quoi, combien ?

- Pour les autres entreprises de **moins de 50 salariés** restées ouvertes mais **qui justifient une perte de 50% de leur CA : jusqu'à 1 500€**

# Les aides

## Fonds de solidarité

Réactivé et renforcé

### Comment ?

- Demande à faire sur le site [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr) depuis son espace personnel, rubrique messagerie « je demande une aide Covid »
- à partir du 5 décembre pour l'aide versée au titre du mois de novembre
- Vous pouvez encore demander l'aide au titre du mois d'octobre

### Pour en savoir plus :

<https://www.economie.gouv.fr/covid19-soutien-entreprises/fonds-de-solidarite-pour-les-tpe-independants-et-micro>

# Les aides

## Fonds de solidarité

Réactif et renforcé

### **BILAN EN MEURTHE-ET-MOSELLE**

*Situation au 14 décembre 2020*

#### **65,69 M€ versés dont**

- 13,2 M€ pour l'hébergement et la restauration
- 11,7 M€ pour le commerce
- 8,1 M€ pour les autres activités de services (associations)

**13 295 entreprises bénéficiaires**

**51 % sont des entreprises individuelles**

*En savoir plus : le tableau de bord interactif de la DGE*

<https://www.economie.gouv.fr/covid19-soutien-entreprises/aides-versees-fonds-solidarite#>

# Les aides

Réservé aux discothèques

## Fonds de solidarité volet 2

### Pour qui ?

- Les entreprises qui ont bénéficié du fonds de solidarité
- Qui emploient au moins 1 salarié et se sont vu refuser un prêt bancaire

### Quoi, combien ?

- **Subvention Etat-Région Grand-Est de 2 000 € à 5 000 €**  
en complément du fonds de solidarité

### Comment ?

- Demande à effectuer en ligne sur la [plateforme dédiée](#)

# Renforcer sa trésorerie

# Renforcer sa trésorerie

## Report de cotisations salariales et patronales

### Pour qui ?

- Les entreprises qui emploient moins de 50 salariés
- Fermées administrativement

### Quoi, combien ?

- Report du paiement des cotisations salariales et patronales
- Aucune pénalité ni majoration de retard ne sera appliquée

### Comment ?

- Les déclarations doivent être déposées aux dates prévues
- Les cotisations qui ne seront pas payées sont automatiquement reportées
- Il suffit de remplir en ligne ce [formulaire de demande préalable](#) de report
- **En l'absence de réponse de l'Urssaf sous 48h, cette demande est considérée comme acceptée**
- L'Urssaf vous contactera ultérieurement pour vous proposer un plan d'apurement de votre dette

# Renforcer sa trésorerie

## Report des échéances fiscales

### Pour qui ?

- Entreprises concernées par une interruption ou une restriction de leur activité ou lorsque leur situation financière le justifie

### Quoi, combien ?

- Délais de paiement des **impôts directs** (hors TVA et prélèvements à la source)
- **Report de 3 mois de l'échéance de taxe foncière** (entreprises propriétaire-exploitantes de leur local commercial)

### Comment ?

- Sur demande auprès du [service des impôts des entreprises \(SIE\)](#)
- Si cela ne suffit pas, **possibilité de solliciter une remise des impôts directs.**

## Report des échéances bancaires

### Comment ?

Saisir sa banque et, en cas de refus de renégociation des échéances, saisir le médiateur du crédit en ligne sur [www.mediateurducredit.fr](http://www.mediateurducredit.fr) ; la saisine est confidentielle et gratuite.

# Renforcer sa trésorerie

## Prêt garanti par l'Etat (PGE)

Nouvelles conditions

### Pour qui ?

- Toutes les entreprises quelle que soit leur forme juridique

### Quoi, combien ?

- Prêt d'un montant de 25% du CA
- Sur une **durée de 1 à 6 ans**
- Différé de remboursement de un **ou deux ans**
- Taux négociés entre 1 et 2,5%, garantie de l'Etat comprise

### Comment ?

- Souscription à **négozier** auprès de son établissement bancaire
- Jusqu'au **30 juin 2021**

# Renforcer sa trésorerie

## Prêt garanti par l'Etat (PGE)

### **BILAN EN MEURTHE-ET-MOSELLE**

*Situation au 30 novembre 2020*

### **695 M€ de prêts dont**

- 209,3 M€ pour le commerce
- 97,7 M€ pour l'industrie manufacturière
- 82,5 M€ pour la construction

### **4 643 prêts**

*En savoir plus : le tableau de bord interactif de la DGE*

<https://www.economie.gouv.fr/covid19-soutien-entreprises/aides-versees-pge>

# Renforcer sa trésorerie

## Prêt participatif de l'Etat

Nouveau

### Pour qui ?

- Entreprises de moins de 50 salariés qui n'ont pu obtenir de PGE

### Quoi, combien ?

- Prêt pour soutenir la trésorerie en améliorant la structure du bilan (quasi fonds propres). Taux : 3,5%
- jusqu'à **20 000 €** pour les entreprises de 0 à 10 salariés
- jusqu'à **50 000 €** pour les entreprises de 11 à 49 salariés
- Amortissement sur 7 ans maximum
- Différé de remboursement de 1 an maximum

### Comment ?

- Demande auprès du CODEFI (Comité départemental d'examen des problèmes de financement des entreprises) , s'adresser à la [direction départementale des finances publiques \(DDFIP\)](#)

# Renforcer sa trésorerie

## Prêt Rebond



### Pour qui ?

- PME selon la définition européenne (avec exceptions)

### Quoi, combien ?

- Prêt à taux **0%** associé à un partenariat financier (**1 pour 1**) pour soutenir la trésorerie des entreprises (trésorerie, BFR) et leurs investissements
- Minimum 10 000 € jusqu'à **150 000 €**
- Amortissement sur 7 ans maximum
- Différé de remboursement de 2 ans

### Comment ?

Bpifrance - Direction Régionale Nancy  
03 83 67 46 74 – nancy@bpifrance.fr

# Renforcer sa trésorerie

*Prêt Atout*

**bpifrance**

## *Pour qui ?*

- TPE, PME et ETI selon la définition européenne (avec exceptions)

## *Quoi, combien ?*

- **Prêt ponctuel associé à un partenariat financier (1 pour 1)**
- **Taux fixe ou variable** pour soutenir la trésorerie des entreprises ou augmenter le BFR
- Minimum 50 K€ jusqu'à **15 M€**
- Amortissement de 3 à 5 ans
- Différé d'amortissement jusqu'à 12 mois

## *Comment ?*

Bpifrance - Direction Régionale Nancy  
03 83 67 46 74 – nancy@bpifrance.fr

# Renforcer sa trésorerie

## Fonds Résistance



### Pour qui ?

- Entreprises indépendantes de moins de 20 salariés (20 ETP)
- baisse de CA d'au moins 25% sur la période confinement et ne pouvant pas bénéficier d'un prêt bancaire suffisant au regard de leur besoin de fonds de roulement
- Ouvert aux jeunes entreprises immatriculées au 1er novembre 2019 ou après, dont le démarrage de l'activité a été freiné, ou empêché, par les mesures de confinement ou des fermetures administratives

### Quoi, combien ?

- Avance remboursable de **5 000 € à 30 000 €**
- **Mobilisable jusqu'à 30 juin 2021**
- Différé de remboursement de 3 ans

Nouvelles conditions

### Comment ?

Instruction du dossier par Scalen en lien avec l'entreprise

**Contact : Patrice Thomas : [pthomas@agencescalen.fr](mailto:pthomas@agencescalen.fr)**

Procédure dématérialisée de dépôt de dossier sur : <https://resistance.grandest.fr/aides>

# Renforcer sa trésorerie

## Fonds Résistance

### **BILAN EN MEURTHE-ET-MOSELLE**

*Situation au 12 novembre 2020*

714 K€ de prêts dont  
dont 267 K€ sur la Métropole du Grand Nancy

71 entreprises bénéficiaires  
dont 30 sur la Métropole de Nancy

*En savoir plus : le tableau de bord interactif de la DGE*

<https://www.economie.gouv.fr/covid19-soutien-entreprises/aides-versees-pge>

# Les mesures sociales

# Chômage partiel

## Prise en charge à 100%

Renforcé

### Pour qui ?

- Entreprise concernée par les arrêtés prévoyant une fermeture
- Cafés, hôtels restaurants, entreprises du tourisme
- Entreprise confrontée à une baisse d'activité et/ou des difficultés d'approvisionnement
- Ou dans l'impossibilité de mettre en place les mesures de prévention nécessaires pour la protection de la santé des salariés

### Quoi, combien ?

- **Le salarié** reçoit de son employeur **70 % de son salaire brut** (environ 85 % du net)
- L'entreprise reçoit de **l'État correspondant à 100% du montant de l'indemnité d'activité partielle** dans la limite de 4,5 SMIC (85% pour les entreprises pas fermées sous conditions)

### Comment ?

- Démarches directement en ligne sur le [site du ministère du Travail dédié au chômage partiel](#) dans les **30 jours** à compter du jour où vous avez placé vos salariés en activité partiel (effet rétroactif).

# Aides à l'embauche

## Embauche d'un jeune de moins de 26 ans

### Pour qui ?

- Tous les employeurs du secteur privé, les entreprises et les associations
- CDD 3 mois minimum ou CDI
- Conclu entre le 1<sup>er</sup> août 2020 et le 31 janvier 2021
- Rémunération =< 2 fois le Smic, soit 3 079 € mensuels
- Le poste ne doit pas avoir fait l'objet en 2020 d'un licenciement économique

### Quoi, combien ?

- Prime d'un **montant maximal de 4 000 €**
- Versée par tranche de 1 000 € maximum chaque trimestre, pendant 1 an

### Comment ?

- Demande d'aide sur la [plateforme en ligne de l'État](#)
- 4 mois au plus tard à partir de la date de l'embauche

# Aides à l'embauche

## Alternance : apprentissage et professionnalisation

### Pour qui ?

- Entreprise de moins de 250 salariés
- qui emploie un jeune en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation

### Quoi, combien ?

- Une aide au titre de la première année d'exécution du contrat
- Montant maximal de
  - **8 000 € pour un majeur**
  - **5 000 € pour un mineur** (majorée dès le premier jour du mois suivant où le jeune atteint ses 18 ans)

### Comment ?

- A demander au moment de la mise en place du contrat d'alternance en lien avec l'établissement de formation

# Aides à l'embauche

## Les emplois francs

Renforcé

### Pour qui ?

- Entreprise qui embauche un demandeur d'emploi ou un jeune suivi par une mission locale **résidant dans un quartier prioritaire de la politique de la ville**

### Quoi, combien ?

- Aide pour les contrat signés entre le 15 octobre 2020 et 31 janvier 2021 (versement semestriel)
- 7 000 € la 1ère année et 5 000 € les 2 années suivantes pour un **CDI** ;  
soit **17 000 € sur 3 ans**
- 5 500 € la 1ère année puis 2 500 la 2ème année pour un CDD > 6 mois ;  
soit 8 000 € sur 2 ans

### Comment ?

- [Vérifiez le candidat réside bien en QPV](#)
- Si l'adresse est bien éligible, [remplissez le formulaire de demande d'aide](#),
- Envoyez-le à Pôle emploi au plus tard 3 mois après la signature du contrat

# Les aides à la digitalisation

# Chèque de 500 €

## *Pour qui ?*

- Tous les commerces fermés administrativement et aux professionnels du secteur de l'hôtellerie et de la restauration

## *Quoi, combien ?*

- Aide pour **financer l'acquisition de solutions numériques de vente à distance**

## *Comment ?*

- Cette aide financière sera accordée, dans la limite de 500 €, sur **présentation de factures à l'agence de services et de paiement**
- Pourra être versée dès janvier 2021

# achetez-grandnancy.fr

Achetez GRAND  
NANCY

métropole  
GrandNancy

## Pour qui ?

- Tous les commerçants et artisans de la Métropole du Grand Nancy

## Quoi, combien ?

- plateforme e-commerce avec toutes les fonctionnalités nécessaires
- **paiement sécurisé**
- **solutions logistiques** comprises : click-and-collect, livraison à domicile ou en point relais
- **accompagnement personnalisé et gratuit** dans la mise en place de votre boutique en ligne
- frais de développement et de fonctionnement pris en charge par la Métropole du Grand Nancy

## Comment ?

- Pour activer sa boutique en ligne et être accompagné, il suffit de s'inscrire ici : <https://www.achetez-grandnancy.fr/inscrivez-vous>

# *Clique mon commerce*

## *Pour qui ?*

- Artisans, commerçants, restaurateurs

## *Quoi, combien ?*

- Plateforme d'information gratuite sur les aides et avantages proposées par des acteurs de l'Internet en matière de
  - site internet,
  - référencement,
  - Paiement en ligne
  - logistique

## *Comment ?*

- Portail Internet à découvrir ici : [clique mon commerce](#)

# Ateliers Google Nancy

## *Pour qui ?*

- Entreprises, artisans, commerçants, restaurateurs

## *Quoi, combien ?*

- Coaching personnalisé gratuit avec un coach Google pour développer votre activité professionnelle sur Internet

## *Comment ?*

- Sur rendez-vous : <https://events.withgoogle.com/ateliernancy/>

# Ateliers Google Nancy

<b>Lundi des Commerçants</b> LUND. 14 Réussir Décembre	<b>Temps fort</b> MAR. 15 Bien préparer 2021	MER. 16	<b>Journée Spéciale Femmes &amp; Numérique</b> JEU. 17	VEN. 18	SAM. 19
					
<p><b>10h00 - 11h30</b>            Développement des ventes : Mieux cibler ses clients sur Internet</p> <p><a href="#">Je m'inscris</a></p>	<p><b>10h00 - 12h00</b>            Les perspectives économiques qui vont vous servir en 2021  <i>Magdalena Thurin Lift</i></p> <p><a href="#">Je m'inscris</a></p>	<p><b>10h00 - 11h30</b>            Quelles sont les bonnes étapes à suivre pour lancer son projet sur Internet ?</p> <p><a href="#">Je m'inscris</a></p>	<p><b>9h30 - 9h50</b>            Introduction : Women@, l'association des femmes de Google</p> <p><b>10h00 - 11h00</b>            Quelles nouvelles compétences pour sa reconversion professionnelle?  <i>Force Femmes</i></p> <p><a href="#">Je m'inscris</a></p>	<p><b>10h00 - 11h30</b>            Créer son site internet : Quelles étapes pour se lancer ?</p> <p><a href="#">Je m'inscris</a></p>	<p><b>10h00 - 11h30</b>            Quels sont les éléments incontournables pour avoir un site e-commerce performant ?</p> <p><a href="#">Je m'inscris</a></p>
<p><b>Live Questions/Réponses</b></p> <p><b>12h30 - 13h00</b>            Achats de fin d'année : La publicité en ligne comme moteur de croissance</p> <p><a href="#">Je m'inscris</a></p>	<p><b>12h30 - 13h30</b>            Initiation à la cybersécurité pour les TPE / PME</p> <p><a href="#">Je m'inscris</a></p>	<p><b>12h00 - 13h30</b>            Comment gérer un projet et une équipe à distance ?</p> <p><a href="#">Je m'inscris</a></p>	<p><b>11h15 - 12h15</b>            Remarquable et remarqué(e) : Booster son employabilité  <i>Taline Mouradian Google</i></p> <p><a href="#">Je m'inscris</a></p>	<p><b>Format Flash 30 minutes</b></p> <p><b>12h30 - 13h00</b>            Fondamentaux du référencement naturel : Comment être plus visible sur Internet ?</p> <p><a href="#">Je m'inscris</a></p>	<p><b>Live Questions /Réponses</b></p> <p><b>12h00 - 12h30</b>            Développer la visibilité en ligne de votre commerce avec Google My Business</p> <p><a href="#">Je m'inscris</a></p>
<p><b>14h00 - 15h30</b>            Attirer plus de clients en magasin avant les fêtes de fin d'année</p>	<p><b>14h00 - 15h30</b>            Construire son image de marque pour 2021</p>	<p><b>14h00 - 15h30</b>            Comment apprendre à organiser son cloud</p>	<p><b>12h30 - 13h30</b>            Améliorer sa prise de parole en public  <i>Fanny Dufour</i></p>	<p><b>14h00 - 15h30</b>            Comment créer du contenu performant pour</p> <p><i>Developper son contenu</i></p>	<p><i>Commerçants</i></p>

**Pour vous  
accompagner**

# Pour vous accompagner

**Votre comptable et  votre expert-comptable  sont les premiers interlocuteurs à solliciter**, ils connaissent les dispositifs en place, les conditions pour en bénéficier et les documents à fournir pour monter les dossiers, que ce soit pour des reports de charges fiscales et sociales ou des demandes d'aides et de financement.

## ***Cellule de prévention des difficultés du tribunal de commerce***

**Il existe d'autres solutions que la liquidation ou le redressement judiciaire :** par exemple les mandats ad hoc et les conciliations qui permettent de trouver un accord avec les principaux créanciers, fournisseurs ou les banques.

Sollicitez un entretien (confidentiel) auprès du Président du Tribunal de Commerce pour exposer vos difficultés (économiques, financières, juridiques,...) : [prevention@tribunal-de-commerce.fr](mailto:prevention@tribunal-de-commerce.fr)

Les différentes possibilités qui s'offrent à vous vous seront expliquées.

Où en êtes-vous ? [auto-diagnostic en ligne](#)

# *Pour vous accompagner*

## ***Cellule d'appui aux entreprises***

L'ACACIAM centralise toutes les informations et propose une orientation à tous les entrepreneurs qui doivent s'engager rapidement dans des démarches fiscales, sociales, financières, organisationnelles, techniques.

03 83 28 88 33 - [communication@nancy.cci.fr](mailto:communication@nancy.cci.fr)

Le numéro spécial d'information sur les mesures d'urgences  
pour les entreprises en difficulté :

**0 806 000 245**

Service assuré conjointement par la Direction générale des finances publiques et l'Urssaf

Retrouvez le panorama complet des aides de l'Etat, de la Région Grand Est,  
de la Métropole du Grand Nancy et de ses communes  
[sur cette page](#)

SCALEN

Erwan Bernardé, Directeur du pôle économie – [ebernarde@agencescalen.fr](mailto:ebernarde@agencescalen.fr) – 06 07 85 31 45  
Patrice Thomas, Relations entreprises - Fonds résistance - [pthomas@agencescalen.fr](mailto:pthomas@agencescalen.fr) - 07 72 10 09 93  
Cyrille Thiery, Chargé du développement commercial – [cthery@agencescalen.fr](mailto:cthiery@agencescalen.fr) – 06 29 44 65 49



Les ateliers du bras vert • 49 Bd d'Austrasie • CS 20 516 • 54008 NANCY Cedex  
Tél. : 03 83 17 42 00 • [contact@agencescalen.fr](mailto:contact@agencescalen.fr)

**Retrouvez-nous sur :**

[www.agencescalen.fr](http://www.agencescalen.fr)  [agencescalen](#)